

**SALAFIN**



## NOTICE D'INFORMATION

**RELATIVE AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN VUE DE REGULARISER LE  
MARCHÉ**

**PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
PREVUE LE 15 JUILLET 2010**

**ORGANISME CONSEIL**



### **Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières**

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM N°02/03 du 23/05/03, prise en application du décret n° 2-02-556 du 22 hija 1423 –24 février 2003- l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le 29/06/2010, sous la référence n° VI/EM/023/2010.

Ce document a été établi par SALAFIN et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

## ABREVIATIONS

---

<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>CA</b>	Chiffre d'Affaires
<b>CDVM</b>	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
<b>CMP</b>	Cours Moyen pondéré
<b>DARM</b>	Direction Analyses du Risque et Marketing
<b>DDO</b>	Direction de Développement et d'Organisation
<b>DFA</b>	Direction Financière et Administrative
<b>DGA</b>	Directeur Général Adjoint
<b>DGR</b>	Direction de Gestion de Risques
<b>IR</b>	Impôt sur le revenu
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>K</b>	Millier
<b>LOA</b>	Location avec Option d'Achat
<b>M</b>	Million
<b>MAD</b>	Dirham Marocain
<b>Md</b>	Milliard
<b>OPV</b>	Offre Publique de Vente
<b>PCEC</b>	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire
<b>RBE</b>	Résultat Brut d'Exploitation
<b>RIS</b>	Réseau Interne de SALAFIN
<b>RN</b>	Résultat Net
<b>SAV</b>	Service Après Vente
<b>TVA</b>	Taxe sur Valeur Ajoutée
<b>Var.</b>	variation

# SOMMAIRE

---

<b>ABREVIATIONS</b> .....	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>PARTIE I : ATTESTATIONS</b> .....	<b>4</b>
I.    LE DIRECTOIRE.....	5
II.   LES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	6
III.  L'ORGANISME CONSEIL .....	11
IV.   LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE .....	11
<b>PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT</b> .....	<b>12</b>
I.    CADRE JURIDIQUE .....	13
II.   OBJECTIFS DU PROGRAMME .....	14
III.  CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME.....	14
IV.   FINANCEMENT DU PROGRAMME .....	15
V.    MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME.....	15
VI.   INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE SALAFIN .....	23
VII.  TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL .....	23
<b>PARTIE III : PRESENTATION DE SALAFIN</b> .....	<b>25</b>
I.    RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL .....	26
II.   ACTIVITE & ORGANISATION .....	29
III.  REPARTITION DU CAPITAL .....	39
IV.   EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES .....	39
<b>PARTIE IV : DONNEES COMPTABLES</b> .....	<b>44</b>
I.    PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES.....	45
II.   ETATS DE SYNTHESE.....	47

|||

## PARTIE I : ATTESTATIONS

---

## I. LE DIRECTOIRE

---

---

<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	<b>SALAFIN</b>
<b>Représenté par :</b>	<b>Mohammed Amine BOUABID</b>
<b>Fonction :</b>	Président du Directoire
<b>Adresse :</b>	Immeuble ZENITH MILLENIUM N°8 Sidi Maarouf - Casablanca
<b>Téléphone :</b>	05-22-97 44 55
<b>Télécopie :</b>	05-22-97 44 77
<b>E-mail:</b>	<a href="mailto:abuabid@salafin.com">abuabid@salafin.com</a>

---

Le Directoire représenté par Monsieur Mohammed Amine BOUABID atteste que, à sa connaissance, les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de SALAFIN pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**Mohammed Amine BOUABID**

Président du Directoire

## II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

### Identité des commissaires aux comptes

---

<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	<b>Cabinet El Maâtaoui</b>
<b>Représenté par :</b>	<b>Abderrafi EL MAÂTAOUI</b>
<b>Adresse :</b>	Rés. Saada Allah au 12, Réaumur 2 <sup>ème</sup> étage, Casablanca
<b>Téléphone :</b>	05-22-44 05 22 / 70
<b>Télécopie :</b>	05-22-48 08 93
<b>E mail :</b>	<a href="mailto:maataoui@wanadoo.net.ma">maataoui@wanadoo.net.ma</a>
<b>Date du premier exercice soumis au contrôle</b>	2001
<b>Date d'expiration du mandat</b>	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2012

---

---

<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	<b>DELOITTE AUDIT</b>
<b>Représenté par :</b>	<b>Faouzi BRITEL</b>
<b>Adresse :</b>	288, Bd Zerktouni, Casablanca
<b>Téléphone :</b>	05-22 22 47 34 / 81
<b>Télécopie :</b>	05-22 22-47-59
<b>E mail :</b>	<a href="mailto:fbritel@deloitte.co.ma">fbritel@deloitte.co.ma</a>
<b>Date du premier exercice soumis au contrôle</b>	2007
<b>Date d'expiration du mandat</b>	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2012

---

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information relative aux exercices 2008 et 2009**

*" Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités de Salafin au titre des exercices clos aux 31 Décembre 2008 et 2009. Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2008 et 2009. "*

**Cabinet EL MAATAOUI**  
**Abderrafi EL MAÂTAOUI**

**DELOITTE AUDIT**  
**Fawzi BRITEL**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints, de la société **SALAFIN**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'Etat des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'Etat des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 595 147 368,23 MAD dont un bénéfice net de 100 956 411,27 MAD.

***Responsabilité de la Direction***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion sur les états de synthèse***

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN au 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 avril 2010

**Cabinet EL MAATAOUI**  
**Abderrafi EL MAÂTAOUI**

**DELOITTE AUDIT**  
**Fawzi BRITEL**

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** ***Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008***

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints, de la société **SALAFIN**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'Etat des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'Etat des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 542 677 222,64 MAD dont un bénéfice net de 101 477 049,77 MAD.

#### ***Responsabilité de la Direction***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion sur les états de synthèse***

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

***Vérifications et informations spécifiques***

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 31 mars 2009

**Cabinet EL MAATAOUI**  
**Abderrafi EL MAÂTAOUI**

**DELOITTE AUDIT**  
**Fawzi BRITEL**

### **III. L'ORGANISME CONSEIL**

---

#### **Identité du conseiller financier**

---

<b>Dénomination ou raison sociale :</b>	<b>BMCE Capital</b>
<b>Représentant légal :</b>	Khalid Nasr
<b>Fonction :</b>	Président du Directoire
<b>Adresse :</b>	Tour BMCE – rond point Hassan II - Casablanca
<b>Téléphone :</b>	05-22-49-89-64
<b>Télécopie :</b>	05-22-49-29-58
<b>E mail :</b>	k.nasr@bmcek.co.ma

---

#### **Attestation**

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Par ailleurs, SALAFIN compte parmi ses actionnaires le groupe BMCE BANK à hauteur de 74,3%. BMCE Capital, qui est une filiale à 100% de BMCE BANK, agit en tant que conseiller financier du 2<sup>ème</sup> programme de rachat de SALAFIN.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir pris toutes les précautions à même de garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

**Khalid NASR**  
Président du Directoire

### **IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE**

---

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

**Monsieur Mohammed ERRAIOUI**  
Membre du Directoire - Directeur financier et administratif  
Téléphone: 022 97 44 55  
Fax : 022 97 44 77  
E-mail : [merraioui@salafin.com](mailto:merraioui@salafin.com)

## PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT

---

## I. CADRE JURIDIQUE

---

La mise en œuvre du présent programme de rachat s'inscrit dans le cadre législatif mis en place (i) par la Loi n°17-95 du 31 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la Loi 20-05, (ii) par le décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, fixant les normes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché et (iii) par la circulaire du CDVM n° 02/03 relative à l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en Bourse de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.

Le programme de rachat de SALAFIN de ses propres actions en Bourse, proposé par le Directoire tenu le 05/05/2010 et soumis au vote des actionnaires convoqués en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 15/07/ 2010, porte sur les résolutions suivantes :

### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale, agissant aux termes :

- **De l'article 281 de la loi n° 17-95** du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la loi 20/05 ;
- **Du décret n° 2-02-556** du 24 février 2003, fixant les normes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les Sociétés Anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché ;
- **Et, de la circulaire du CDVM n° 02/03** relative à l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en Bourse de leurs propres actions en vue de régulariser le marché.

Et, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire relatif à la reconduction du programme de rachat en Bourse par SALAFIN de ses propres actions en vue de régulariser le marché, a examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information visée par le CDVM, et en vue de régulariser le marché, l'AGO autorise expressément le programme de rachat par SALAFIN de ses propres actions en Bourse tel qu'arrêté par le Directoire lors de sa séance du 05/05/2010.

Les caractéristiques du programme de rachat sont fixées comme suit :

<b>Titres concernés</b>	Actions SALAFIN
<b>Nombre maximum d'actions à acquérir</b>	118 627 actions, soit 4,95% du capital
<b>Somme maximale à engager</b>	MAD 100 832 950
<b>Délai de l'autorisation</b>	18 mois
<b>Calendrier du programme</b>	Du 17/08/ 2010 au 16/02/2012
<b>Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :</b>	
➤ <b>Prix minimum de vente</b>	MAD 550 par action
➤ <b>Prix maximum d'achat</b>	MAD 850 par action

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs sans exception ni réserve au Directoire ou à toute personne qu'il désignera, à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution de ce programme de rachat des actions aux dates et conditions qu'il jugera opportunes.

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales et administratives prescrites par la loi.

**II. OBJECTIFS DU PROGRAMME**

---

Le directoire de SALAFIN souhaite renouveler le programme de rachat, par SALAFIN, de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action SALAFIN sur le marché boursier. Au titre de ce programme, ces interventions se feront à contre tendance, en cas de variation excessive du cours sur le marché que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché.

**III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME**

---

▪ <b>Titres concernés :</b>	Actions SALAFIN
▪ <b>Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :</b>	
<i>Prix maximum d'achat :</i>	MAD 850
<i>Prix minimum de vente :</i>	MAD 550
▪ <b>Nombre maximum d'actions à détenir :</b>	118 627 actions
▪ <b>Part maximale du capital à détenir :</b>	4,95% du capital, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 15/07/2010 du programme de rachat de ses propres actions
▪ <b>Montant Maximal à engager par la société :</b>	La société pourrait acquérir un maximum de MAD 100 832 950
▪ <b>Mode de financement</b>	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires
▪ <b>Durée du programme :</b>	18 mois.
▪ <b>Calendrier :</b>	Date de début du programme : 17/08/2010 Date de fin du programme : 16/02/2012

Au 31/12/2009, SALAFIN dispose de réserves facultatives d'un montant de M MAD 84.03. Conformément aux dispositions de l'article 279 de la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, SALAFIN ne pourra pas détenir ses actions propres pour une valeur supérieure à M MAD 84.03.

Toutefois, si la société augmentait ses réserves à un montant supérieur au plafond du présent programme de rachat, la valeur maximale des actions auto détenues serait de MAD 100 832 950.

Dans tous les cas, la valeur des actions propres détenues par la société ne peut, à aucun moment, être supérieure ni au montant des réserves facultatives ni au maximum autorisé par l'assemblée générale pour le programme de rachat objet de la présente notice d'information.

Par ailleurs, il est à préciser que, conformément à l'article 333 de la loi 17-95 précitée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'assemblée générale, les réserves correspondant à la détention d'actions propres.

#### **IV. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME**

---

Conformément à l'article 281 de la loi 20-05 et au projet de résolutions soumis au vote de l'assemblée générale, le programme de rachat objet de la présente notice d'information s'étalera sur une période de 18 mois, du 17/08/2010 au 16/02/2012, soit la durée maximale autorisée par la loi.

Par ailleurs, conformément à l'article 3.12.1 du règlement générale de la bourse des valeurs, qui stipule que l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage, SALAFIN devra informer la bourse des valeurs des modalités du programme le 09/08/2010 au plus tard.

#### **V. FINANCEMENT DU PROGRAMME**

---

SALAFIN prévoit d'assurer le financement du présent programme de rachat d'actions (à un montant maximum de M MAD 100,8) par la mobilisation de sa trésorerie disponible<sup>1</sup> ainsi que par concours bancaires et ce, aux conditions normales du marché.

A noter que SALAFIN pourrait recourir à différents modes de financement, dictés par la durée moyenne de ses emplois ainsi que par les conditions de refinancement sur le marché. Ainsi, et en période favorable de refinancement à moyen-long terme (3-5 ans), SALAFIN recourt à des emprunts bancaires ou à des émissions obligataires et des BSF. En revanche, et face à une instabilité des taux à moyen et long terme, le refinancement s'opère sur le court terme via des tirages sur découvert bancaire.

Signalons, par ailleurs, qu'en 2009, la trésorerie disponible de SALAFIN s'élève à M MAD -635,6.

#### **VI. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME**

---

SALAFIN envisage de confier la gestion et l'exécution du programme de rachat objet de la présente notice d'information à BMCE CAPITAL BOURSE. Cette dernière agira en toute indépendance pour la gestion dudit programme.

Les achats et les cessions des actions SALAFIN seront effectués à tout moment sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca à des prix d'achat et de vente fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, dans les limites de la fourchette autorisée par l'Assemblée Générale réunie extraordinairement tenue le 15/07/2010. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux des dites opérations sur le capital.

---

<sup>1</sup> Définie comme étant la somme de la trésorerie active et des créances à vue, diminuée de la trésorerie passive et des dettes à vue.

Dans le cadre de la réalisation du programme de rachat, BMCE Capital Bourse envisage d'intervenir en contretendance des variations excessives du cours du marché à la hausse ou à la baisse.

Les opérations d'achat et de vente se feront en fonction des situations du marché à l'initiative de BMCE Capital Bourse, selon le mandat de gestion confié par SALAFIN, représenté par Mr Mohammed Amine BOUABID, et ratifié le 15/07/2010 pour une durée de 18 mois à compter de la date de début dudit programme.

Dans le cadre du programme de rachat, BMCE Capital Bourse est libre de prendre l'initiative de réaliser des transactions à l'achat ou à la vente des actions SALAFIN sous réserve notamment :

- Du respect des fourchettes légales et réglementaires ;
- Du respect des conditions fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- Du respect du montant des réserves facultatives de SALAFIN de M MAD 84.03 ;
- Et, du respect de l'article 279 de la loi sur la S.A.

SALAFIN s'interdit d'intervenir pour donner des ordres d'achat ou de vente dans le cadre du programme de rachat objet de la présente notice d'information.

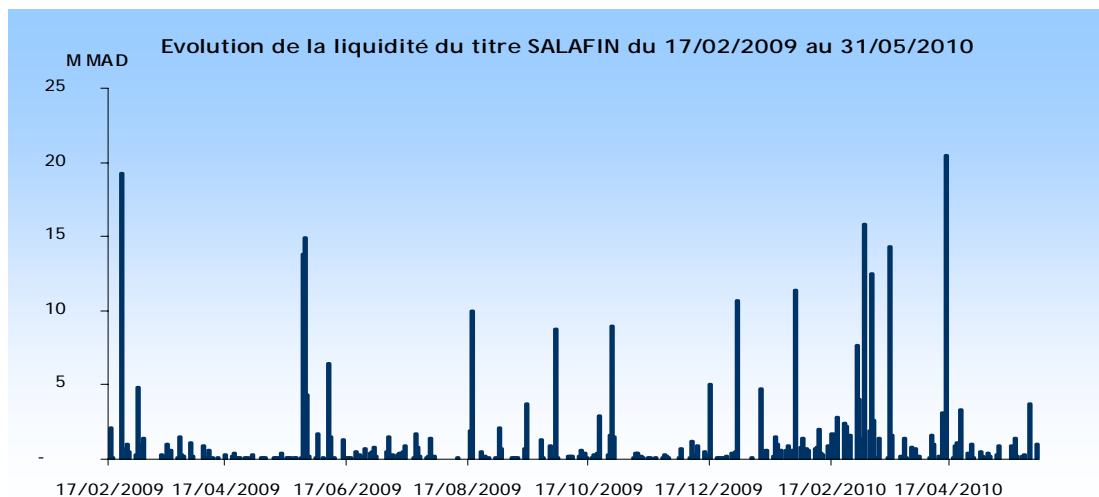
Toutefois, SALAFIN peut limiter l'étendue des pouvoirs délégués à BMCE Capital Bourse, sans qu'il soit besoin d'une acceptation de ce dernier, à charge pour SALAFIN de l'informer un jour ouvré franc avant la date de prise d'effet de la limitation.

BMCE Capital Bourse est tenue :

- D'établir et de transmettre à SALAFIN un avis d'opéré à la réalisation de chaque transaction. Cet avis reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : lieu d'exécution, date de l'opération, date de règlement, sens de l'opération (achat ou vente), cours d'exécution, montants bruts, commissions de la Société de Bourse, commissions Bourse de Casablanca, montants TVA et montants nets ;
- Et, d'établir et de transmettre à SALAFIN chaque trimestre, une analyse du marché des actions SALAFIN de manière à permettre à SALAFIN d'apprécier la régularisation dudit marché.

## VII. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE

### 1. Évolution de la liquidité :



Source : BMCE Capital

Sur la période allant du 17 février 2008, date de début de son premier programme de rachat, au 31 mai 2010, les échanges portant sur le titre SALAFIN, réalisés sur le Marché Central, se sont montés à 278 373 actions, pour un volume global de M MAD 334,2 au cours moyen pondéré -CMP- de MAD 600,2. La moyenne quotidienne des volumes traités s'établit à M MAD 1,0, correspondant à 867 titres négociés en moyenne par séance.

Au cours de cette période, le volume maximum par séance a été de M MAD 20,5 enregistré le 15 avril 2009, soit 17 005 titres SALAFIN échangés pour un cours moyen de MAD 603,1.

Pour sa part, le taux de cotation<sup>2</sup> sur la période d'observation de l'action SALAFIN ressort à 97,2%. En effet, le nombre de jours de cotation du titre SALAFIN s'élève à 312 jours contre 321 jours de Bourse.

### 2. Évolution du cours et de la volatilité :

#### a- Evolution du cours :

Période*	CMP	MIN	MAX
1 mois glissant	606,2	595,0	619,0
3 mois glissants	606,5	594,0	632,0
6 mois glissants	589,2	541,0	632,0
9 mois glissants	587,9	541,0	632,0
12 mois glissants	589,9	541,0	640,0
Depuis le 17/02/09	600,2	541,0	700,0

\*Au 31 mai 2010

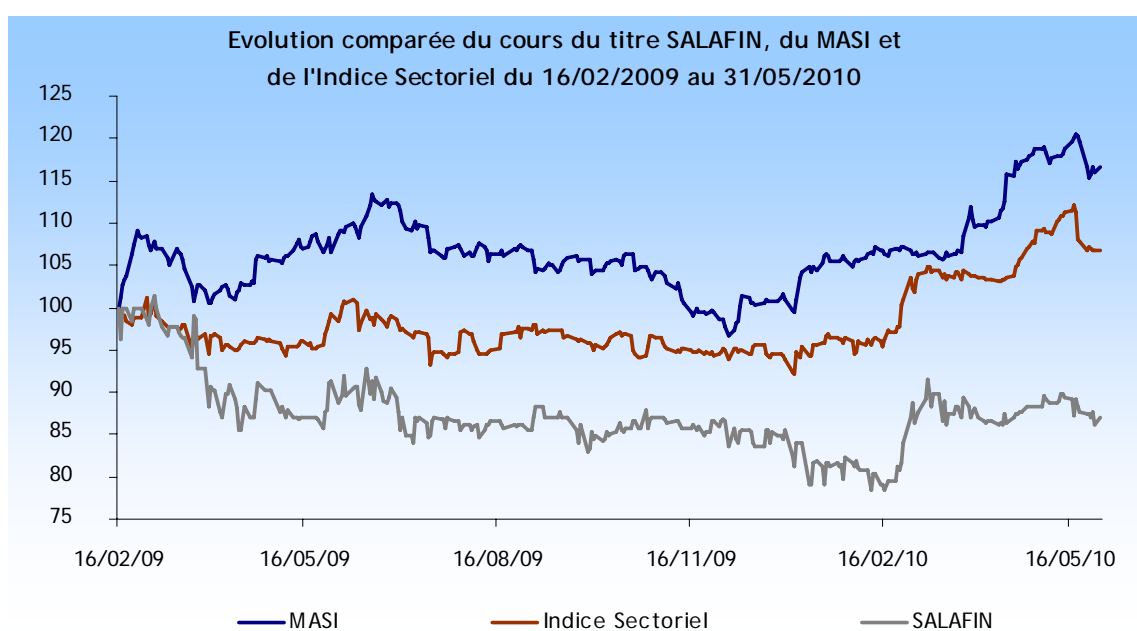
<sup>2</sup> Le taux de cotation d'un titre représente le rapport entre le nombre de séances où le titre a coté et le nombre de jours de Bourse constatés sur la période considérée.

Source : BMCE Capital

Entre le 17 février 2009 et le 31 mai 2010, le cours moyen pondéré de la valeur SALAFIN ressort à MAD 600,2 avec un minimum de clôture de MAD 541 enregistré les 10 et 17 février 2010 et un maximum de MAD 700 réalisé le 5 mars 2009.



Au cours de cette période, le marché a largement surperformé le titre SALAFIN, laissant apparaître une contre-performance de -13,0% pour SALAFIN à MAD 600,0 en date du 31 mai 2010, contre des gains de +16,7% à 12 068,53 points pour le MASI et de +16,0% à 9 839,46 points pour le MADEX et de +6,8% à 10 520,00 points pour son indice sectoriel.



Source : BMCE Capital

Notons que l'évolution du cours de SALAFIN laisse apparaître trois principales phases :

- Une phase de correction prolongée étalée du 17 février 2009 au 17 février 2010 au cours de laquelle le titre évolue en dents de scie dans un canal globalement baissier, se délestant de 21,59% à MAD 541, soit le minimum historique sur la période d'étude ;
- Un mouvement de forte reprise jusqu'au 9 mars 2010 au terme duquel d'action se bonifie de 16,82% à MAD 632 ;
- Et, une période de stagnation où le titre oscille autour de MAD 600, reculant de 11,11% à MAD 600 en date du 31 mai 2010.

Ainsi, partant de la volonté de SALAFIN de pouvoir agir sur le cours afin de limiter l'amplitude des variations excessives du cours du titre en Bourse, la limite inférieure a été fixée à MAD 550, seuil qui semble avoisiner le minimum des cours de clôture observés sur la période d'étude de MAD 541.

**b- Evolution de la volatilité :**

**Volatilités comparées du titre SALAFIN, du MASI et du MADEX et du Secteur**

Période*	SALAFIN	MASI	MADEX	Secteur	VR-MASI	VR-Secteur
1 mois glissant	14,9%	12,3%	13,2%	12,6%	0,26	0,12
3 mois glissants	21,4%	12,0%	12,7%	11,2%	-0,05	0,90
6 mois glissants	25,2%	11,2%	11,9%	12,4%	0,05	1,12
9 mois glissants	22,3%	10,8%	11,3%	11,2%	0,15	0,93
12 mois glissants	22,8%	10,7%	11,3%	11,8%	0,16	0,88
Depuis le 17/02/09	24,4%	11,5%	12,1%	12,3%	0,15	0,96

\*Au 31 mai 2010

Source : BMCE Capital

La volatilité historique du titre SALAFIN retracée dans le tableau ci-dessus, traduit des fluctuations plus importantes que celles de ses indices de référence.

En effet, entre le 17 février 2009 et le 31 mai 2010, elle se situe à 24,4% pour SALAFIN contre 11,5% pour le MASI, 12,1% pour le MADEX et 12,3% pour l'indice sectoriel.

Toutefois, la volatilité historique sur 1 mois glissant ressort à 14,9% pour SALAFIN comparativement à 12,3% pour l'indicateur de toutes les valeurs, à 13,2% pour l'indice des valeurs du continu et à 12,6% pour l'indice sectoriel.

L'analyse de la volatilité du titre SALAFIN laisse apparaître les caractéristiques suivantes :

- A l'opposé des indices, la volatilité de SALAFIN augmente avec l'horizon d'étude (plus volatile sur le long terme que sur le court terme) ;
- SALAFIN est plus volatile que les indices sur tous les horizons. En outre, plus l'horizon augmente, plus le différentiel de volatilité est important ;

- SALAFIN est positivement mais faiblement corrélée au marché (MASI). Elle est positivement et plus fortement corrélée à son secteur d'activité.

Notons que la volatilité historique est obtenue par l'écart type des variations quotidiennes du cours de l'action, multiplié par la racine carrée du nombre de jours considérés. De manière générale, la formule est la suivante :

$$VH = \sqrt{250} * \sqrt{\frac{1}{N-1} \sum_1^t (R_t - \bar{R})^2}$$

Avec :

**VH** est la volatilité historique annualisée, sur une base d'un an, soit 250 séances boursières.

**N** : Nombre de performances calculées pendant la période.

$\bar{R}$  : Moyenne des rendements.

**R<sub>t</sub>** : Variation quotidienne des cours de l'action entre la date t et à la date t-1.

Pour sa part, la volatilité relative correspond au rapport entre la covariance du rendement du titre avec le rendement du marché (MASI) et la variance du rendement du marché.

### 3. Liquidité du titre SALAFIN vs. Secteurs du crédit à la consommation et du leasing :

Agrégats	SALAFIN	ACRED	DIAC SALAF	EQDOM	SOFAC	TASLIF	MAGHREBAIL	MAROC LEASING
Flottant en Bourse	21,0%	11,6%	40,7%	26,4%	5,1%	11,4%	18,2%	9,8%
Nombre de séances de cotation	243	47	233	105	109	50	112	221
Taux de cotation	97,2%	18,8%	93,2%	42,0%	43,6%	20,0%	44,8%	88,4%
Quantité échangée	219 128	558	289 166	69 015	7 348	176 837	36 982	444 998
Volume échangé (en MAD)	258 509 288	876 914	85 340 396	203 396 644	4 824 621	250 961 090	44 284 832	378 376 062
CMP	589,9	785,8	147,6	1 473,6	328,3	709,6	598,7	425,1
Cours MAX	640,0	909,0	182,4	1 825,0	399,0	760,0	705,0	559,0
Cours MIN	541,0	670,0	120,0	1 365,0	281,0	618,0	505,0	348,0
Quantité moyenne / jour	877	2	1 157	276	29	707	148	1 780
Volume moyen / jour (en MAD)	1 034 037	3 508	341 362	813 587	19 298	1 003 844	177 139	1 513 504
Coefficient de liquidité	43,6%	0,8%	67,4%	15,7%	10,2%	216,9%	19,8%	163,4%
Volatilité historique	22,8%	29,6%	38,0%	19,6%	28,0%	26,0%	26,0%	29,0%
Volatilité relative MASI	0,16	0,12	0,55	0,21	0,06	0,17	0,08	0,26
La volatilité relative Secteur	0,88	0,14	0,59	1,39	0,59	-0,12	0,48	0,71

Source : BMCE Capital

L'analyse comparative de la liquidité des sociétés de crédit à la consommation et de leasing au 31 mai 2010 sur une année glissante positionne SALAFIN parmi les valeurs les plus liquides du secteur.

### 4. Interprétation de la fourchette par la Méthode des Ecartifs relatifs :

Après avoir fixé le bas de la fourchette à MAD 550 et compte tenu de la moyenne des écarts relatifs pour l'ensemble des programmes de rachat en cours qui est de 56,8%, le haut de fourchette a été fixé à MAD 850, seuil avoisinant le niveau de MAD 862 obtenu par cette méthode.

Valeurs	Haut de Fourchette	Bas de Fourchette	Ecart Relatif
<b>SALAFIN</b>	<b>862</b>	<b>550,0</b>	<b>56,8%</b>
ADDOHA	200	130	53,8%
ADI	1 000	600	66,7%
ATLANTA	130,0	84	54,8%
AUTO HALL	160	100	60,0%
BCP	320	200	60,0%
BMCI	1 125	825	36,4%
CARTIER SAADA	30	17	76,5%
MAROC TELECOM	210	130	61,5%
SAMIR	880	550	60,0%
STOKVIS	100	70	42,9%
TIMAR	380	250	52,0%

Source : BMCE Capital

##### 5. Tracking du cours du titre SALAFIN:

SEANCE	CMP	Plus bas	Plus haut	Quantité moyenne/jour
<b>2 009</b>				
Mai	604	591	630	1 446
Juin	621	605	640	535
Juillet	589	580	600	413
Août	590	584	597	621
Septembre	588	573	609	801
Octobre	597	581	607	691
Novembre	584	585	600	106
Décembre	572	577	599	884
<b>2 010</b>				
Janvier	553	545	580	1 149
Février	548	541	579	989
Mars	609	595	632	2 395
Avril	602	594	610	1 301
Mai	606	595	619	432

Source : BMCE Capital

De mai 2009 à mai 2010, les quantités moyennes/jour transigées sur le titre SALAFIN oscillent entre un minimum de 106 titres transigées au cours du mois de novembre 2009 à un CMP mensuel de MAD 584 et 2 395 titres échangées durant le mois de mars 2010 à un CMP mensuel de MAD 609.

## 6. Programme de rachat précédent :

Le tableau suivant résume les principales informations relatives au programme de rachat mis en place par SALAFIN depuis le 17 février 2009 et gérés par BMCE Capital Bourse en qualité de mandataire :

<b>Titres concernés</b>	Actions SALAFIN
<b>Nombre maximum d'actions à acquérir</b>	118 627 actions, soit 5% du capital
<b>Somme maximale à engager</b>	M MAD 100,8
<b>Délai de l'autorisation</b>	18 mois
<b>Calendrier du programme</b>	Du 17 Février 2009 au 16 Août 2010
<b>Fourchettes d'intervention <sup>3</sup> :</b>	
<b><u>Période du 17 février 2009 au 31 mars 2009</u></b>	
✦ <b>Prix minimum de vente</b>	MAD 550 par action
✦ <b>Prix maximum d'achat et de vente</b>	MAD 850 par action
<b><u>Période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 16 août 2010</u></b>	
✦ <b>Prix minimum d'achat et de vente</b>	MAD 550 par action
✦ <b>Prix maximum d'achat et de vente</b>	MAD 850 par action

Source : BMCE Capital Bourse

## 7. Historique de l'intervention mensuelle du programme de rachat :

	Stock initial	Nb d'actions achetées	CMP achat	Nb actions vendues	CMP vente	Stock final
<b>2009</b>						
février	-	13 427	679,00	-	-	13 427
mars	13 427	157	651,48	-	-	13 584
avril	13 584	1 121	595,39	-	-	14 705
mai	14 705	1 003	598,17	-	-	15 708
juin	15 708	504	603,88	-	-	16 212
juillet	16 212	2 092	588,83	-	-	18 304
août	18 304	782	585,35	-	-	19 086
septembre	19 086	971	582,62	-	-	20 057
octobre	20 057	1 822	590,75	-	-	21 879
novembre	21 879	1 765	584,17	-	-	23 644
décembre	23 644	8 539	569,34	-	-	32 183
<b>2010</b>						
janvier	32 183	4 792	551,01	-	-	36 975
février	36 975	12 277	545,95	-	-	49 252
mars	49 252	8 192	600,39	5 961	618,	51 483
avril	51 483	1 850	599,39	14 276	603	39 057
mai	39 057	3 792	606,70	-	-	42 849

Source : BMCE Capital Bourse

<sup>3</sup> Prix hors frais d'achat et vente

Du 17 février 2009 au 31 mai 2010 et suite à la cession de 20 237 actions à un CMP de MAD 607,6, la plus-value réalisée sur le programme de rachat depuis son lancement ressort à MAD 123 920,7 nette de toute commission et hors TVA.

#### **8. Argumentaire du programme de rachat du titre SALAFIN :**

La fourchette de prix du programme de rachat a été déterminée comme suit :

- Le bas de la fourchette de MAD 550 a été établi en fonction de l'analyse graphique du cours de clôture du titre SALAFIN ;
- Le haut de la fourchette de MAD 850 a été défini selon les écarts relatifs de l'ensemble des programmes de rachats initiés par les sociétés listées à la Bourse de Casablanca. Pour rappel, ces écarts sont compris entre 36,4% et 76,5%.

En conclusion, la nouvelle fourchette proposée pour le programme de rachat de l'action SALAFIN est de [MAD 550 ; MAD 850]. Cette fourchette est adéquate pour permettre à SALAFIN d'intervenir sur le marché pour réguler le cours de son titre.

### **VIII. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE SALAFIN**

---

L'intention de SALAFIN n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme impactera la situation financière de la société aux niveaux du compte de résultat et du bilan. Le compte de résultat enregistrera les plus ou moins values réalisées sur les titres rachetés et cédés ainsi que les moins values latentes (par le biais des dotations aux provisions) constatées sur les titres rachetés et non encore cédés. Quant au bilan, il sera impacté par les mouvements du compte "Titres et valeurs de placement" ainsi que par les mouvements des comptes de trésorerie (actif et passif) induits par les achats et ventes de titres.

En faisant l'hypothèse que SALAFIN acquiert la quantité maximale de titres visés par le programme au prix maximum de MAD 850, et les revende tous au prix de MAD 550, chaque achat et vente du nombre total d'actions autorisé dégagerait une moins-value de M MAD 35,6.

### **IX. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL**

---

#### **1. Traitement comptable**

Les titres acquis par la société dans le cadre du programme de rachat seront considérés comme des Titres et Valeurs de placement.

A l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession de ces titres ou d'une partie de ces titres, le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins value sera constatée dans les comptes du résultat financier.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier et les moins values latentes seront constatées.

## 2. Régime fiscal

### Régime fiscal applicable aux profits de cession

Le rachat par SALAFIN de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins values.

#### -Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca sont imposables en totalité.

### Régime fiscal applicable aux dividendes

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes.

## PARTIE III : PRESENTATION DE SALAFIN

---

## I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

▪ <b>Dénomination sociale :</b>	SALAFIN
▪ <b>Siège social :</b>	Zenith Millenium, immeuble 8, Sidi Maarouf – Casablanca – Maroc
▪ <b>Téléphone :</b>	0522 97 44 55
▪ <b>Télécopie :</b>	0522 97 44 77
▪ <b>Site Web :</b>	<a href="http://www.salafin.com">www.salafin.com</a>
▪ <b>Forme juridique :</b>	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 promulguée par le Dahir 1-08-18 du 23 Mai 2008 et par la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006).
▪ <b>Date de constitution :</b>	Avril 1997.
▪ <b>Durée de vie :</b>	99 ans.
▪ <b>Numéro d'Inscription au Registre de Commerce :</b>	88 437 à Casablanca.
▪ <b>Exercice social :</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
▪ <b>Objet social :</b> (Article 3 des statuts)	<p>La Société a pour objet, dans le cadre du Dahir portant loi 1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle, le Dahir portant Loi N° 1-93-211 du 04 Rébia II 1414 (21 septembre 1993) relatif à la Bourse des Valeurs, le Dahir N° 1-95-3 du 24 Chaabane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la Loi N° 35-94 relative à certains titres de créances négociables, de réaliser les activités suivantes soit directement soit à travers le contrôle de sociétés spécialisées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✦ La réalisation de toutes opérations de financement et de crédit à la consommation, en vue de permettre ou de faciliter l'acquisition de tous objets, articles ou produits manufacturés, de tous véhicules automobiles et d'une manière générale, de tous biens de consommation à usage ménager, collectif, commercial ou industriel ;</li><li>✦ La Location avec Option d'Achat (LOA) de véhicules de tourisme, et la réalisation de toutes opérations d'intermédiation, de gestion ou de sous-traitance dans les domaines des services financiers et de crédit, de l'assurance ou de la distribution et toute autre opération de crédit s'y rapportant et pour laquelle la société SALAFIN a été agréée ;</li><li>✦ La réalisation de toutes opérations de financement et de crédit ou leasing immobilier ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement, permettant ou facilitant :<ul style="list-style-type: none"><li>☞ L'acquisition de tous immeubles ou fractions d'immeuble et bâtiments de toute nature qu'ils soient destinés à usage industriel, commercial ou d'habitation, ainsi que les opérations de promotions immobilières ;</li><li>☞ L'exploitation et la mise en valeur de terrains au moyen notamment d'opérations de lotissement, viabilisation, aménagement, équipement et l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel, industriel ou autre ;</li><li>☞ L'acquisition, l'appropriation, l'exploitation, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la mise en valeur de ces immeubles par l'édification de logements ainsi que leurs dépendances ou annexes tels que jardins, piscines, restaurants, parkings, complexes sportifs et de toutes autres constructions et aménagements à usage d'habitation ou commercial.</li></ul></li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ La présentation au public des opérations d'assurances, de courtage en assurance et la vente de produits de bancassurance et d'une manière générale toutes les opérations liées au courtage et à la vente de produit en matière d'assurance ;</li> <li>✦ Les opérations de change ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ;</li> <li>✦ L'intermédiation en matière de transfert de fonds, aussi bien nationale qu'internationale, au profit du public ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ;</li> <li>✦ Toutes les opérations de crédit prévues ou à créer ultérieurement par le Dahir portant loi 1-93-147 du 15 Moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle l'agrément conformément aux dispositions dudit Dahir ;</li> <li>✦ La réalisation des opérations d'appel public à l'épargne notamment à travers l'émission de titres de créances négociables tels que les bons des sociétés de financement, l'émission d'obligations ou tout autre titre ou instrument financier ou autres, existants ou à créer par la Loi ou les règlements en vigueur ou futurs ;</li> <li>✦ La prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes opérations, entreprises, syndicats, associations et sociétés, existantes ou en formation, ayant un objet similaire ou connexe au sien ;</li> <li>✦ L'acquisition, la prise à bail et l'équipement de tous immeubles et locaux nécessaires ou simplement utiles aux opérations sociales ;</li> </ul> <p>Plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus énoncées, ou susceptibles de favoriser le développement de la Société.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Capital social :</b> (31 décembre 2009)</li> </ul>	<p>MAD 239 449 700 composé de 2 394 497 actions d'une valeur nominale de MAD 100.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Documents juridiques :</b></li> </ul>	<p>Les documents juridiques de la société énumérés dans les articles 141, 145 et 146 de la loi 20-05, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de SALAFIN.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Liste des textes législatifs applicables :</b></li> </ul>	<p>La Société est régie par le droit marocain, la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, ainsi que par ses statuts.</p>
	<p>La Société est régie aussi, de par son activité par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.</p> <p>De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives aux marchés financiers et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96,</li> </ul>

---

29-00 et 52-01 ;

- ✦ Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 ainsi que par l'arrêté n°1268-08 du 7 juillet 2008 ;
- ✦ Le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, la loi 36-05 et la loi n°44-06 ;
- ✦ Règlement Général du CDVM tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°822 08 du 14 avril 2008 ;
- ✦ Dahir n°1-95-3 du 24 chaâbane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la loi n°35-94 et de l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 relatif aux titres de créances négociables ;
- ✦ Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ;
- ✦ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- ✦ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier.

- 
- **Régime fiscal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 :** Depuis la loi de finances 2008, SALAFIN est soumise à l'impôt sur les sociétés de 37,0% et à une TVA de 10,0% sauf pour les opérations de location avec option d'achat qui sont soumises à une TVA de 20,0%
  - **Tribunal compétent en cas de litige :** Tribunal de Commerce de Casablanca.
-

## II. ACTIVITE & ORGANISATION

### 1. Historique de SALAFIN

1997	Création de la société sous la dénomination « SALAFIN » avec pour objet, la réalisation de toutes opérations de financement et de crédit à la consommation ; Démarrage effectif de l'activité en juillet, lancement du crédit Convention et commercialisation des premiers Packages Automobiles « BMCE SALAFAUTO ».
1998	Ouverture de trois desks situés au sein d'agences BMCE à Rabat, Marrakech et Agadir.
1999	Lancement de la carte de crédit « OXYGEN », au profit de la clientèle de BMCE Bank ; Inauguration du desk de Tanger ; Multiplication des packages automobiles.
2000	Commercialisation d'une formule innovante de financement automobile sur le marché : la Location avec Option d'Achat à travers le produit « LOCASALAF » ; Extension de l'offre « OXYGEN » aux clients non affiliés à BMCE Bank ; Prise de participation de SALAFIN dans le capital de la société SUPERDIPLO Maroc S.A., filiale du groupe espagnol SUPERDIPLO Espagne, à hauteur de 25% du capital social.
2001	Lancement d'une formule de crédit destinée aux fonctionnaires : « SALAFWADIF » ; Développement du réseau de distribution direct et indirect via l'ouverture de deux agences à Rabat et Casablanca, et la signature, avec des correspondants, d'accords de partenariat qui portent sur la commercialisation du crédit personnel non affecté et sur le crédit aux fonctionnaires de l'Etat, en contrepartie d'une rémunération ; Abandon progressif du crédit Convention Entreprises ; Lancement du plan d'options au profit du personnel encadrant.
2002	Ouverture d'un Desk SALAFIN à Fès ; Lancement d'un nouveau crédit destiné au financement des primes d'assurances automobiles en partenariat avec AL WATANIYA ; Caravane commerciale organisée dans les villes de Fès, Marrakech, Agadir et Tanger ; Cession de la participation de SALAFIN dans le capital de la société SUPERDIPLO, super marché ; Prise de participation de 10% dans le capital de la société HYPER, supermarché (enseigne Label'vie).
2003	Lancement d'une formule de crédit non affecté « SALAFDIRECT » ; Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants, à travers l'émission de 3 000 actions nouvelles ; Extension de l'objet social de SALAFIN par l'AGE du 28 mai 2003 aux activités de leasing immobilier, aux opérations de change, etc. ; Transfert du siège social, à compter du 30 juin 2003, au Zénith Millenium, Immeuble 8 – Sidi Maârouf à Casablanca.
2004	Lancement de la carte OXYGEN Internationale - première carte de crédit internationale destinée aux particuliers au Maroc ; Développement du concept de cartes privatives.
2005	Crédit levier en partenariat avec Dartawfir pour l'OPV de LYDEC ; Au 31 décembre 2005, SALAFIN compte plusieurs accords de partenariats dans le cadre du développement de son activité, essentiellement dans le secteur de l'automobile (près de 130 concessionnaires auto). Adoption d'une nouvelle orientation stratégique qui vise à diversifier le portefeuille produits de la société en diminuant la part de la LOA et en augmentant la part des crédits personnels. Lancement de la première formule de crédits électroménagers en partenariat avec Hyper S.A.
2006	Lancement du projet Gestion des Crédits Immédiats BMCE Bank ; Création d'un département « Etudes et Scoring » ; Création d'un pôle de service après-vente ; Aboutissement du projet Gestion Electronique des Données (GED) initié en 2004 et visant à la numérisation de tous les dossiers de crédits. Les chargés de clientèle disposent, dorénavant, des dossiers en ligne ; Lancement en avril 2006 du crédit CMR, crédit personnel non affecté octroyé aux retraités affiliés à la Caisse Marocaine de Retraite (CMR). Ce projet entre dans le cadre du protocole d'accord signé avec la CMR en 2005 ; Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants, à travers l'émission de 4 800 actions nouvelles.

2007	<p>Suppression du crédit électroménager – lancé en partenariat avec Hyper S.A – de la gamme de produits de SALAFIN ;  Cession de la totalité des parts détenues dans le capital de la société Hyper S.A ;  Démarrage du Crédit Immédiat ;  Démarrage de la Convention de Distribution SALAFIN- BMCE Bank ;  Introduction de SALAFIN à la Bourse de Casablanca.</p>
2008	<p>Passage de la TVA sur les opérations de LOA de 10 à 20 % (Loi de Finance 2008) ;  Lancement du produit Easy-Latitudes en partenariat avec DarTawfir ;  Lancement de la carte de crédit FLEXY, en partenariat avec BMCE Bank ;  Mise en place d'une plateforme de gestion de recouvrement SALAFIN –BMCE Bank pour la clientèle des particuliers.</p>
2009	<p>Renforcement des équipes de recouvrement ;  Déploiement du nouveau SI du recouvrement &amp; contentieux ;  Mise en place de tarifications modulées par risque client ;  Déploiement de nouvelles grilles de score ;  Sensibilisation des équipes commerciales aux facteurs risques.</p>
2010	<p>Développement des synergies avec BMCE Bank à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Crédit Personnel, non régi par les conventions entreprises, qui sera élargi à une clientèle particulière conventionnée entre la banque et l'employeur à partir de juin 2010 ; il s'agit des entreprises de taille petite et moyenne uniquement.</li> <li>▪ Un accord a été arrêté avec la banque pour la mise en place d'une plate-forme dédiée à la gestion des opérations de back-office de tous les crédits aux particuliers de la banque.</li> </ul> <p>Renforcement du réseau propre SALAFIN à travers la mise en place de conventions et partenariats commerciaux avec certaines marques automobiles, couplées à des formules dédiées au financement des stocks des distributeurs desdites marques.</p>

## 2. Activité de SALAFIN

L'activité de SALAFIN englobe aussi bien les opérations de crédit classique que les opérations de Location avec Option d'Achat -LOA-, appelée aussi leasing aux particuliers.

La gamme de produits commercialisés par la société se subdivise ainsi en trois familles :

Famille de produit	Produit	Année de lancement	Commentaire
Financement automobile	SALAFAUTO	1997	Un crédit affecté destiné au financement de tous types de véhicules neufs.
	LOCASALAF	2000	Une formule de financement de véhicules de tourisme neufs destinée aux particuliers et aux personnes morales et qui correspond au produit LOA.
Crédit personnel	SALAFWADIF	2001	Un crédit réservé aux fonctionnaires entrant dans le cadre de la convention signée avec la Paierie Principale du Royaume.
	SALAFDIRECT	2003	Un crédit à la consommation pour les salariés et retraités du secteur privé et aux professions libérales.
	CMR	2006	Une formule de financement destinée aux retraités de la fonction publique.
	CIM	2007	Un crédit lancé dans le cadre de la convention avec BMCE BANK. A cet effet, SALAFIN gère pour le compte de BMCE Bank les crédits immédiats (salariés des secteurs publics et privés), n'entrant pas dans le cadre des conventions avec les employeurs.
Revolving	OXYGEN	1999	Une carte de crédit alimentée d'une réserve d'argent mise à la disposition des clients qui peut être utilisée auprès des commerçants affiliés au réseau « Visa », ou en tant que carte de retrait.
	FLEXY	2008	La carte FLEXY est une carte permettant le retrait et le paiement à hauteur de la ligne de crédit attribuée utilisable au Maroc et à l'étranger et offrant des services au niveau du guichet automatique BMCE.
	EASY LATITUDES	2008	Lancement du produit Easy-Latitudes en partenariat avec DarTawfir : la facilité Easy Latitudes est une ligne de crédit revolving garantie par les actifs du bénéficiaire en dépôt chez DAR TAWFIR en tant que dépositaire.

#### VENTILATION DE L'ENCOURS FINANCIER PAR PRODUIT (2007-2009)

	2007		2008			2009		
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	Var en %	En M MAD	En %	Var en %
<b>Crédit Automobile</b>	<b>1 362</b>	<b>59,7%</b>	<b>1 232</b>	<b>47%</b>	<b>-9,5%</b>	<b>1 137</b>	<b>42%</b>	<b>-7,7%</b>
SALAFAUTO	108	4,7%	238	9%	120,4%	383	14%	60,9%
LOCASALAF	1 254	55,0%	996	38%	-20,6%	755	28%	-24,2%
<b>Crédit Revolving</b>	<b>99</b>	<b>4,3%</b>	<b>142</b>	<b>5%</b>	<b>43,4%</b>	<b>152</b>	<b>6%</b>	<b>7,0%</b>
OXYGEN	99	4,3%	142	5%	43,4%	152	6%	-20,6%
<b>Crédits Personnels</b>	<b>821</b>	<b>36,0%</b>	<b>1 241</b>	<b>47%</b>	<b>51,2%</b>	<b>1 422</b>	<b>52%</b>	<b>14,6%</b>
SALAFWADIF	281	12,3%	288	11%	2,5%	264	10%	-8,3%
SALAFDIRECT	87	3,8%	80	3%	-8,0%	79,6	3%	-0,5%
CMR	107	4,7%	157	6%	46,7%	183	7%	16,6%
CIM (Crédit Immédiat)	346	15,2%	715	27%	106,6%	896	33%	25,3%
<b>Total</b>	<b>2 282</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 615</b>	<b>100%</b>	<b>14,6%</b>	<b>2 711</b>	<b>100%</b>	<b>3,7%</b>

Source : SALAFIN

Durant la période sous-revue, l'encours financier de SALAFIN passe de MAD 2 282 millions en 2007 à MAD 2 711 millions à fin 2009, soit une croissance annuelle moyenne de 9,0%. Cette évolution est principalement due à l'effet combiné :

- De l'augmentation de l'encours des crédits personnels qui enregistre un TCAM de 31,6% entre 2007 et 2009 s'établissant à terme à MAD 1 422 millions. La progression des crédits personnels se justifie

principalement par le lancement en 2007 du Crédit Immédiat (CIM) qui atteint un encours de MAD 896 millions, représentant 33,0% de l'encours global au terme de l'année 2009 ;

- ✦ Et, du ralentissement de l'encours des financements automobiles qui passe de MAD 1 362 millions en 2007 à MAD 1 232 millions en 2008 puis à MAD 1 137 millions au 31/12/2009, soit des baisses respectives de 9,5% et 7,7%.

Notons que la croissance des crédits personnels, au détriment de la production des financements automobiles, est le fruit du repositionnement stratégique de SALAFIN qui vise principalement :

- ✦ La baisse de la part de la LOA et la mise en place des actions en faveur du crédit personnel – notamment avec le lancement du produit CIM en 2007 – afin de faire face à l'intensification de la concurrence, à l'érosion des taux d'intérêt et aux nouvelles contraintes fiscales pesant sur la LOA ;
- ✦ Et, l'optimisation de la gestion du risque et de la rentabilité en stabilisant la production sur le segment LOA et en améliorant la gestion de portefeuille client.

Le segment de l'automobile représente ainsi 41,9% de l'encours financier au 31 décembre 2009 contre 47,1% en 2008 et 59,7% en 2007 tandis que le crédit personnel participe à hauteur de 52,5% de l'encours à 2009 en comparaison à 47,5% et à 36,0% au terme de 2008 et de 2007 respectivement.

### **Analyse de la Production des 3 derniers exercices**

En M MAD	2007	2008	Var.08/07	2009	Var.09/08
Financements Automobile	565	566	0,2%	548	-3,2%
Crédits personnels	696	856	23,0%	756	-11,7%
Revolving (*)	38	58	52,6%	19	-67,2%
<b>TOTAL</b>	<b>1299</b>	<b>1480</b>	<b>13,9%</b>	<b>1323</b>	<b>-10,6%</b>

(\*) Il s'agit des utilisations et non des nouvelles lignes de crédit

En 2009, les financements Auto enregistrent une baisse de 3% à MAD 548 millions dans un marché en recul de 4% (repli des ventes de véhicules neufs importés en unités de 14%); il s'agit du segment dans lequel opère SALAFIN.

De leur côté, les Crédits Personnels affichent une baisse de 12% induite par une plus grande sélectivité des dossiers (face à la montée en charge du risque) tenant compte également de certains secteurs impactés par la crise internationale.

L'activité Revolving, pour sa part, a été fortement impactée par le recul des crédits leviers tributaires d'un marché boursier en ralentissement (baisse des volumes d'échanges).

### **3. Appartenance au Groupe BMCE**

#### **Présentation succincte de BMCE**

BMCE Bank a été créée par les Pouvoirs Publics le 1<sup>er</sup> Septembre 1959. La mission essentielle confiée alors à cette banque, outre une activité bancaire dite classique, était de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc.

<b>Dénomination sociale :</b>	Banque Marocaine du Commerce Extérieur, BMCE Bank.
<b>Siège social :</b>	140, avenue Hassan II, Casablanca.
<b>Capital social :</b>	MAD 1 587 513 900 composé de 158 751 390 actions d'une valeur nominale de MAD 10.
<b>Nombre d'actions/droits de vote détenus dans SALAFIN :</b>	1 779 446 actions soit 74,3% en 2009
<b>PNB au 31/12/2009 (social)</b>	K MAD 3 713 830
<b>Résultat net social au 31/12/2009</b>	K MAD 502 929
<b>Total Bilan au 31/12/2009 (social)</b>	K MAD 126 442 382

Depuis 2008, les principaux faits ayant marqué l'activité de BMCE Bank se profilent comme suit :

<b>Février</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Emission d'un emprunt obligataire subordonné de MAD 1 milliard ;</li> </ul>
<b>Mars 2008</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Concrétisation de l'acquisition des 35% du capital du Groupe Bank of Africa ;</li> <li>✦ Création de EurAfric Information, joint venture technologique commun entre BMCE Bank, RMA Watanya et le groupe français Crédit mutuel (CIC Assurances) visant la réalisation d'un schéma directeur informatique consolidé de la banque et de l'assurance et un projet de plate-forme technologique de rayonnement au Maroc et à l'étranger ;</li> <li>✦ Renforcement de la participation du CIC dans le capital de la Banque, la portant de 10% à 15% pour une mise de EUR 209 millions ;</li> </ul>
<b>Avril 2008</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la conclusion de l'emprunt subordonné de nature perpétuelle d'un montant de EUR 70 millions consenti par la SFI ;</li> </ul>
<b>Mai 2008</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Emission d'un emprunt subordonné consenti par PROPARCO pour un montant de EUR 50 millions ;</li> </ul>
<b>Juillet 2008</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Montée dans le capital de AFH/Bank of Africa à hauteur de 42,5% ;</li> <li>✦ Autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire de BMCE Bank pour l'émission d'un emprunt obligataire dans la limite de MAD 5 milliards et d'un emprunt subordonné obligataire perpétuel de MAD 2 milliards ;</li> </ul>
<b>Août 2008</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Extension du plafond des Certificats de Dépôt émis le portant à MAD 10 milliards ;</li> </ul>

<b>Septembre 2008</b>	✚ Réduction de la valeur nominale de MAD 100 à MAD 10, portant le nombre d'actions à 158 751 390.
<b>Octobre 2008</b>	✚ Emission d'un emprunt obligataire subordonné de nature perpétuelle de MAD 1 milliard.
<b>Décembre 2008</b>	✚ Transfert par le CIC des 15% détenus dans le capital de BMCE Bank à son holding et actionnaire de référence la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).
<b>Février 2009</b>	✚ Acquisition par le CIC, à travers la BFCM, de 4,9% de parts supplémentaires de capital de BMCE Bank, portant ainsi sa participation à 19,9%.
<b>Mai 2009</b>	✚ Emission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel pour un montant de MAD 1 Md.
<b>Mars 2010</b>	✚ Acquisition par la Caisse de Dépôts et de Gestion de 8% du capital de BMCE Bank, portant ainsi sa participation à 9,40%.

#### **Place occupée par Salafin au sein du groupe BMCE**

SALAFIN gère pour le compte de BMCE Bank des cartes de crédit (à différencier des cartes de débit) et l'activité Crédits Personnels pour le segment des salariés des secteurs publics et privés, n'entrant pas dans le cadre des conventions avec les employeurs.

#### **Nature des relations et synergies de Salafin avec les autres entités du groupe**

Indépendamment de l'activité « Crédits Personnels », SALAFIN gère pour le compte de BMCE Bank, le recouvrement de 1<sup>er</sup> niveau (1 à 6 impayés) pour la clientèle de masse de la banque.

Par ailleurs, l'ensemble des produits commercialisés par SALAFIN sont assurés auprès de la RMA Wataniya.

#### **4. Filiale**

En septembre 2003, dans un souci d'amélioration continue de la qualité de son propre système ainsi que de son parc informatique, SALAFIN a décidé de filialiser son activité informatique en créant une société de service et d'ingénierie informatique dénommée ORUS SERVICES. Détenue à 100% par SALAFIN, ORUS SERVICES réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires avec sa société mère.

#### **Données au 31 décembre 2009**

✚ <b>Dénomination</b>	<b>ORUS SERVICES</b>
✚ <b>Objet social</b>	Services et Ingénierie Informatique
✚ <b>Siège social</b>	SALAFIN - Zenith Millenium, immeuble 8, Sidi Maarouf – Casablanca – Maroc
✚ <b>Montant du capital détenu</b>	MAD 300 000
✚ <b>Nombre d'actions détenues</b>	3 000
✚ <b>% du capital détenu</b>	100%
✚ <b>% des droits de vote détenu</b>	100%
✚ <b>Chiffre d'affaires</b>	K MAD 5 821

➤ <b>Résultat net</b>	K MAD 1 112
➤ <b>Montant des dividendes perçus par SALAFIN au titre de l'exercice 2009</b>	0 MAD

Source : SALAFIN

## 5. Organisation et Contrôle

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/06/2000, SALAFIN est gérée par un Directoire et par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont nommés au cours de la vie sociale par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi les actionnaires.

### *Composition du conseil de surveillance*

Membres du conseil de surveillance	Fonction	Date d'entrée en fonction	Expiration du mandat
Othman BENJELLOUN	Président du Conseil de Surveillance	2004	2012
Brahim BENJELLOUN TOUIMI	Vice président du Conseil de Surveillance	2004	2012
Driss BENJELLOUN	Membre permanent du Conseil de Surveillance	2010	2012
Mohammed BENNANI-SMIREs	Membre permanent du Conseil de Surveillance	2010	2012
Mamoun BELGHITI	Membre permanent du Conseil de Surveillance	2004	2012

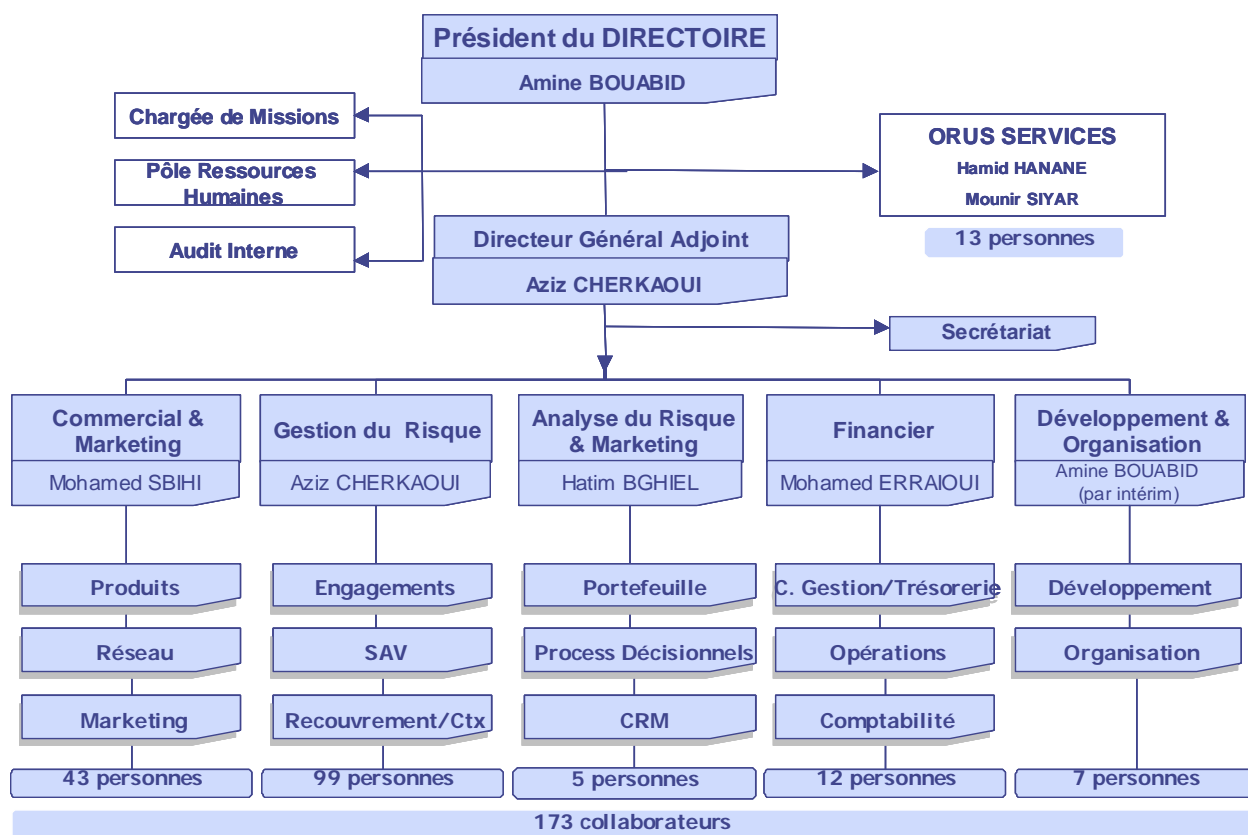
Source : SALAFIN

## Composition du Directoire

Membres du Directoire	Fonction	Date d'entrée en fonction	Date de renouvellement de mandat	Expiration du mandat
Amine BOUABID	Président du Directoire	2000	2009	2015
Aziz CHERKAOUI	Directeur Général Adjoint, Membre du Directoire, Chargé de la Direction du Risque & des Engagements	2000	2009	2015
Mohammed ER-RAIOUI	Membre du Directoire, Chargé de la Direction Financière & Administrative	2000	2009	2015
Mohammed SBIHI	Membre du Directoire, Chargé de la Direction Commerciale & Marketing	2000	2009	2015
Hatim BGHIEL	Membre du Directoire, Chargé de la Direction Analyses et Risques Marketing	1999	2009	2015

Source : SALAFIN

## ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE SALAFIN AU 31 DECEMBRE 2009



Source : SALAFIN

## *Descriptif des attributions*

### **1. Département Commercial et Marketing (DCM)**

La mission du département Commercial et Marketing est d'assurer l'avant vente, la communication et la gestion du Réseau Interne de SALAFIN (RIS). Il se structure en trois pôles distincts :

- ✦ Le Pôle « Réseau » est dédié à la gestion et la coordination des actions sur l'ensemble des 11 points de vente propres ;
- ✦ Le Pôle « Marketing » est, en collaboration avec les responsables produits, en charge de l'ensemble des campagnes de communication et de marketing menées par SALAFIN ;
- ✦ Le Pôle « Gestion de Produits » est composé des 3 divisions (Automobile, Crédit personnel et Revolving) se chargeant chacune du suivi, de la mise en place de promotions et du recrutement de nouveaux apporteurs d'affaires.

En outre, le département Commercial et Marketing s'occupe de la veille concurrentielle et technologique et du lancement de nouveaux produits en collaboration avec le Département Développement et Organisation.

### **2. Département Gestion du Risque (DGR)**

L'organisation du département découle en grande partie de la restructuration entamée en 2005. En effet, cette restructuration a consisté à séparer l'entité en charge du risque fonctionnel (politique d'octroi, *scoring*, règles de gestion) de celle en charge de la gestion opérationnelle des risques (acceptation, service client, recouvrement) garantissant par là leur indépendance. Ainsi deux départements ont vu le jour : le département Gestion du Risque et le département Analyse risque et marketing.

La mission du département Gestion du Risque est de gérer les aspects opérationnels du risque. Il intervient dans toutes les étapes de la vie d'un dossier de crédit : octroi, Service Après Vente (SAV) et recouvrement. Il regroupe les trois pôles d'activité suivants :

- ✦ Le Pôle « Engagements » est dédié au contrôle et à la validation des dossiers de crédit ainsi qu'à la production. Ce pôle est également en charge de l'optimisation des délais de traitement ;
- ✦ Le Pôle « SAV » ou « service clientèle » est dédié à la relation client « post production » (gestion des constitutions de garanties, des remboursements anticipés et des mains levées) ;
- ✦ Le Pôle « Risque Curatif » est dédié au recouvrement amiable et contentieux ainsi qu'à la réalisation des garanties.

Depuis la signature de la convention BMCE Bank en 2006, ce département est également en charge d'assister le réseau bancaire, de gérer le back office, les acceptations manuelles et la gestion préventive des risques opérationnels inhérents à la délégation d'octroi de crédit au niveau des agences BMCE. Dans cette optique, une 4<sup>ème</sup> division entièrement dédiée au CREDIT IMMEDIAT est créée en 2007.

### **3. Département Analyse du Risque et Marketing (DARM)**

La mission du département Analyse est de piloter le niveau de risque pour chaque produit en mettant en place les outils et les règles nécessaires à cet effet. Il est organisé par fonction :

- La fonction « Décisionnel » est dédiée à la gestion des outils et des systèmes experts d'aide à la décision ;
- La fonction « *Portfolio Management* » est en charge des études risques approfondies sur les portefeuilles clientèle ;
- La fonction « Analyses et Marketing » est dédiée aux études notamment liées à la fidélisation, au *cross-selling* et à la pré-attribution ;
- La fonction « *Régulation & Compliance* » a pour rôle de définir les règles de traitement et d'analyse des risques réglementaires.

#### **4. Département Financier et Administratif (DFA)**

La mission du département Financier et Administratif est d'assurer l'ensemble des tâches administratives et comptables, de gérer les flux opérationnels et de veiller au maintien des équilibres financiers de la société. L'organisation du département repose sur quatre fonctions :

- La fonction « Comptabilité » est dédiée au passage des écritures, à la gestion de la trésorerie et aux *reporting* réglementaires ;
- La fonction « Opérations » gère l'ensemble des flux opérationnels tels que les débloquages de crédits, la gestion des prélèvements et les commissions des vendeurs ;
- La fonction « Contrôle de gestion » veille à la mise en place de la politique d'adossement des emplois aux ressources en plus des tâches classiques ;
- La fonction « Administration » gère l'ensemble des opérations de paie et les tâches administratives relatives au personnel.

#### **5. Département Développement et Organisation (DDO)**

La mission du département Développement et Organisation est le pilotage des nouveaux projets, la mise en place et le suivi des procédures internes et la mise en place des formations nécessaires. Ce département s'appuie sur quatre pôles :

- Le pôle « Organisation » est dédié à la conception, la rédaction et le contrôle des procédures internes ;
- Le pôle « Formation » gère la mise en place des plans de formation du personnel en concertation avec les autres départements ;
- Le pôle « Développement » est en charge de la gestion de nouveaux produits (de la conception au lancement), de la gestion de la tarification ainsi que de la construction du Business Plan.

#### *Pacte d'actionnaires*

Notons, en outre, qu'un pacte d'actionnaires a été conclu en 2000 entre BMCE Bank et les actionnaires ayant levé les options de souscription d'actions attribuées par la Société. Ledit pacte a été valable jusqu'à la date de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca (soit jusqu'en décembre 2007). Ainsi, à ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'est en vigueur.

### III. REPARTITION DU CAPITAL

---

Au 31 décembre 2009, le capital social de SALAFIN s'établit à MAD 239 449 700 composé de 2 394 497 actions d'une valeur nominale de MAD 100.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	En % du Capital	En % des droits de vote
BMCE Bank	1 779 446	74,3%	74,3%
Personnel SALAFIN	39 870	1,7%	1,7%
Flottant en bourse	575 181	24%	24%
<b>Total</b>	<b>2 394 497</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SALAFIN

Le capital de SALAFIN est détenu à hauteur de 74,3% par sa maison mère BMCE Bank et de 1,7% par son personnel. Le flottant en Bourse représente quant à lui 24% du capital.

### IV. EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES

---

#### 1. Evénements récents

Les principaux faits ayant marqué l'activité de SALAFIN au cours de l'année 2009 résident dans :

a- Les effets de la crise internationale se sont traduits par :

- Le ralentissement de la croissance de la consommation des ménages (+7% en 2009, vs. 15% en 2008)<sup>4</sup>;
- Le recul important voire historique des ventes de véhicules neufs (-8%), -14% de baisse sur le segment des véhicules importés<sup>5</sup> ;
- La montée en charge du Risque Client (Provisions du secteur +152 % à fin S1-09 Vs +31 % à fin S1-08), d'où un resserrement des conditions d'octroi des crédits : Conséquence directe baisse historique de la production de crédits (-4%) pour le secteur des Sociétés de Financements<sup>6</sup> ;

---

<sup>4</sup> Loi de finances 2010.

<sup>5</sup> AIVAM.

<sup>6</sup> APSF.

b- L'amélioration de la Gestion de Risque via :

- Le renforcement des équipes de recouvrement (6 gestionnaires, dont 4 en mobilité interne (réallocation des ressources) et 2 en recrutement par voie externe) ;
- Le déploiement au second trimestre 2009 du nouveau SI du recouvrement & contentieux. Il s'agit du logiciel « Collect » développé par la filiale Orus sur une base de données Oracle ;
- La mise en place de tarifications modulées par risque client tous les trimestres (février 2009) ;
- Le déploiement de nouvelles grilles de score depuis février 2009 ;

### a. Résultats

#### Analyse bilancielle

MAD millions	2007	2008	Var.	2009	Var.
<b>Indicateurs bilanciaux</b>					
Encours net de crédit à la clientèle	997,6	1 632,4	63,6%	2 001,9	22,6%
Immobilisations données en crédit-bail	1 793,7	1 452,9	-19,0%	1 131,5	-22,1%
<b>Encours comptable de crédit</b>	<b>2 791,3</b>	<b>3 085,3</b>	<b>10,5%</b>	<b>3 133,4</b>	<b>1,6%</b>
Encours des dettes interbancaires	709,4	910,0	28,3%	636,1	-30,1%
Titres de créances émis	816,4	1 003,3	22,9%	1 384,5	38,0%
Encours de refinancement	1 525,8	1 913,3	25,4%	2 020,5	5,6%
<b>Total bilan</b>	<b>2 982,2</b>	<b>3 180,3</b>	<b>6,6%</b>	<b>3 251,2</b>	<b>2,2%</b>
<b>Indicateurs de risque</b>					
Créances en souffrance brutes	232,6	295,1	26,9%	421,094	42,7%
Provisions pour créances en souffrances	194,1	216,0	11,3%	266,4	23,3%
Taux de contentieux <sup>7</sup>	7,8%	8,9%	1,1 pts	12,4%	3,4 pts
Taux de couverture <sup>8</sup>	83,5%	73,2%	(10,3 pts)	63,3%	(9,9 pts)

Source : SALAFIN

#### 2009 vs 2008

SALAFIN clôture l'exercice 2009 sur des performances opérationnelles honorables et ce, dans un contexte sectoriel marqué par une dégradation du risque client et un ralentissement de la consommation. Ainsi, et en dépit du resserrement des conditions d'octroi, l'encours net de crédit marque une hausse de 1,6% à MAD 3 133,4 millions. En revanche, la production de la société marque un repli de 10,6% à MAD 1 324 millions (vs. une baisse de 4% pour le secteur). Ce retrait s'explique essentiellement par :

- Un ralentissement notable de la consommation des ménages en 2009 (+7% vs. +15% en 2009) ;
- Un retrait important des ventes de véhicules neufs importés (-14% en 2009) ;
- Et, une montée des risques suite à la crise économique ;

<sup>7</sup> Rapport entre les créances en souffrance brutes et l'encours comptable brut.

<sup>8</sup> Rapport entre les provisions et les créances en souffrance brutes.

A contrario, le portefeuille de refinancement se renforce de 7% à MAD 2 047 millions, porté essentiellement par la progression de 38% des titres de créances émis à MAD 1 384,5 millions en raison de conditions de marché favorables. La part de ces derniers dans les dettes de SALAFIN se renforce en conséquence de 15,2 points à 67,6%, aux dépens des dettes interbancaires dont la part s'étiole de 16,5 points à 31,1%.

En terme de risque, et face à une dégradation générale de la qualité du portefeuille, le coût du risque s'alourdit de 0,8 point à 1,5%, en dépit d'un recouvrement de MAD 169 millions en 2009. Pour sa part, le taux de contentieux s'aggrave de 3,4 points à 12,4% pour un taux de couverture de 63,3%.

### 2008 vs 2007

Capitalisant sur la poursuite du déploiement du réseau BMCE BANK pour la distribution de ses produits, SALAFIN affiche une production annuelle en amélioration de 14% par rapport à 2007 à MAD 1 479 millions, dont MAD 540 millions réalisés via le réseau bancaire. Ainsi, l'encours net de crédit progresse de 10,5% à MAD 3,1 milliards. L'activité de crédit à la consommation hisse sa part dans l'encours global de 17,2 points à 52,9% et ce, conformément à la politique de rééquilibrage des créances amorcée par SALAFIN depuis quelques années et visant l'allègement de la part de l'activité automobile dans l'encours total. La part des immobilisations données en crédit-bail dans le portefeuille de créance ressort, quant à elle, à 47,1%, contre 64,3% une année auparavant. Cette dégradation s'explique également par la concurrence d'un nouvel opérateur spécialisé, notamment RCI finance qui canalise 10% de part de marché sur ce segment en 2008.

L'encours de refinancement s'élargit, quant à lui, de 25,4% à MAD 1,9 milliards, intégrant (i) une hausse de 28,3% à MAD 910,0 millions des dettes interbancaires et (ii) une expansion de 22,9% à MAD 1 milliards des titres de créances émis, suite à l'émission d'un emprunt obligataire de MAD 250 millions en 2008.

Au volet risque, traduisant une gestion rigoureuse, les dotations nettes de reprises se limitent à MAD 21,9 millions, déterminant une charge de risque de 0,7%. De son côté, le taux de contentieux passe de 7,8% à 8,9%. Cette aggravation s'explique principalement par le changement de structure du portefeuille de créances ; Le crédit à la consommation étant un produit plus risqué que la LOA.

### Analyse compte de résultat

MAD millions	2007	2008	Var.	2009	Var.
<b>Indicateurs Compte de Résultat</b>					
Marge d'intérêt	15,1	76,0	404,8%	134,6	77,1%
Résultat des opérations de crédit-bail	205,8	185,5	-9,8%	142,2	-23,4%
Produit Net Bancaire	233,4	260,7	11,7%	269,2	3,3%
Charges générales d'exploitation	81,1	80,4	-0,9%	69,4	-13,7%
Coefficient d'exploitation <sup>9</sup>	34,7%	30,8%	-3,9 pts	25,8%	-5,0pts
Résultat Brut d'Exploitation	167,9	180,9	7,7%	201,3	11,3%
Dotations nettes aux provisions pour Créances en Souffrance	19,6	21,9	11,5%	50,4	130,1%
Résultat Net	84,4	101,5	20,26%	101,0	-0,5%

Source : SALAFIN

<sup>9</sup> Rapport entre les charges générales d'exploitation et le PNB.

### 2009 vs 2008

Côté profitabilité, et capitalisant sur une progression de 77,1% à MAD 134,6 millions de la marge d'intérêt, le PNB s'améliore de 3,3% à MAD 269,2 millions et ce, en dépit du repli de 23,4% du résultat des opérations de crédit-bail et de location à MAD 142,2 millions. La contribution de cette dernière dans le PNB s'étirole de 18,2 points à 53,0%.

Pour leur part, et grâce à une bonne maîtrise des charges, les frais généraux s'allègent de 13,7% à MAD 69,4 millions, dû essentiellement à un retrait de 39,2% à MAD 34,2 millions des charges du personnel en raison de la non distribution de bonus en 2009. Retraitées des rémunérations variables distribuées en 2008, les charges générales l'exploitation auraient affichée une quasi-stagnation.

Dans ce sillage, le coefficient d'exploitation s'améliore de 5,1 points à 25,8%. Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi en expansion de 11,3% à MAD 201,3 millions. Le Résultat Brut d'Exploitation se monte, quant à lui, à MAD 201,3 millions, en croissance de 11,3% par rapport à une année auparavant.

Au final, intégrant une dotation nette de reprises de MAD 50,4 millions (vs. MAD 21,9 millions en 2008), le résultat net de SALAFIN ressort en quasi-stagnation à MAD 101 millions.

### 2008 vs 2007

En 2008, le PNB inscrit une performance de +11,7% à MAD 260,7 millions, recouvrant (i) une appréciation de 404,8% de la marge d'intérêt à MAD 76,0 millions, (ii) un retrait de 9,8% du résultat des opérations de crédit-bail et de location à MAD 185,5 millions et (iii) un repli de 16,5% à MAD 5,8 millions de la marge sur commissions. De ce fait, la contribution de l'activité LOA dans le Produit Net Bancaire s'établit à 71,2%, contre 88,2% en 2007.

En revanche, les frais généraux se stabilisent à MAD 80,4 millions, contribuant ainsi à l'amélioration du coefficient d'exploitation de 4 points lequel s'établit au niveau compétitif de 30,8%. Il convient de signaler que les charges générales d'exploitation tiennent compte des commissions servies à BMCE BANK dans le cadre de la convention. Ces derniers se montent à MAD 17 millions, dont MAD 10 millions sous forme de rétrocession de marge. Dans ce sillage, le résultat brut d'exploitation s'affermite de 7,7% à MAD 180,9 millions.

Au final, et profitant de l'allègement fiscal opéré en 2008, le résultat net se bonifie de 20% à MAD 101 millions, correspondant à un RoE de 19,6% en 2008. Pour sa part, le ratio de solvabilité se fixe à 19,3%, largement supérieur au minimum réglementaire de 8%.

## **2. Axes de développement stratégique de SALAFIN**

### *Sur le plan commercial*

Dans un contexte marqué par un ralentissement de l'activité économique, et en absence de visibilité sur une reprise notable de l'activité, SALAFIN prévoit pour 2010 un scénario prudent caractérisé par une activité commerciale quasi-semblable à celle de 2009.

Plusieurs projets avec la banque sont en cours de mise en place dans le cadre de développement des synergies.

D'autres partenariats commerciaux ont été mis en place avec quelques partenaires automobile.

### *Gestion du risque*

Un accent particulier sera mis sur la Gestion du Risque en vue d'assainir le portefeuille d'une part et d'améliorer la qualité de la clientèle d'autre part, à travers la mise en place de grilles de score modulaires par risque client et le renforcement des équipes de recouvrement.

PARTIE IV : DONNEES COMPTABLES

---

## **I. PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES**

Les comptes de SALAFIN sont établis, conformément au plan comptable des établissements de crédit agréé par Bank Al Maghrib.

Les principes comptables essentiels retenus pour la préparation des comptes sont ceux du PCEC. Ils se résument comme suit :

### **Immobilisations incorporelles & corporelles**

Les immobilisations sont inscrites à l’actif du bilan à leur coût d’acquisition.

L’amortissement des immobilisations est calculé selon le mode dégressif, les taux actuellement en vigueur sont les suivants :

	<b>Taux linéaires</b>	<b>Taux dégressifs</b>
Immobilisations incorporelles ( <i>logiciels informatiques</i> )	25%	37,5%
Installations techniques	20% et 25%	37,5% et 40%
Matériel de transport	25%	37,5%
Mobilier de bureau	10%	30%
Matériel de bureau	25% et 50%	37,5% et 50%
Agencements, Aménagements divers	10%,20% et 50%	30%,40% et 50%

L’amortissement dérogatoire qui correspond à l’excédent d’amortissement dégressif par rapport à l’amortissement linéaire est enregistré dans le compte provision pour amortissements dérogatoires (rubrique provisions réglementées).

### **Immobilisations données en crédit bail**

Les immobilisations acquises par SALAFIN et données en crédit-bail à sa clientèle sont inscrites à l’actif à leur coût d’acquisition.

L’amortissement des immobilisations données en crédit-bail est calculé sur la durée du contrat de location.

En ce qui concerne les dépôts de garanties reçus dans le cadre de la location avec option d’achat (LOA), ils sont répartis également en fonction de la durée du contrat de location.

### **Crédit-bail ou leasing**

Les immobilisations exploitées par SALAFIN dans le cadre de contrats de crédit-bail ne sont pas, conformément au CGNC, activées au bilan.

### **Crédit à la clientèle et revenus correspondants**

Les contrats de crédit définissent les conditions de remboursement du principal et de règlement des intérêts.

Les échéances sont mensuelles et constantes suivant le tableau d’amortissement pour les crédits amortissables.

Les crédits sont remboursables sur une période qui varie entre 6 et 48 mois, ils sont classés par branche d’activité :

- Crédit classique : (Amortissable Crédit Auto/Crédit Personnel) ;

- Crédit revolving : (Non amortissable) ;

La classification des créances en souffrance, pour les crédits amortissables, se fait de la manière suivante :

- Sont considérées comme des «créances pré-douteuses», les crédits dont le nombre d'échéances impayées varie entre trois et cinq.
- Sont classées en «créances douteuses» les crédits dont le nombre d'échéances non réglées varie entre six et huit.
- Sont classées en «créances compromises» les crédits dont neuf échéances et plus ne sont pas honorées.

En matière de provisionnement des créances en souffrance, SALAFIN adopte les taux suivants :

Classification	Nombre d'impayés		Taux minimum de provisionnement	
	SALAFIN	BAM	SALAFIN	BAM
Créances pré-douteuses	3	4	50%	20%
Créances douteuses	6	7	70%	50%
Créances compromises	9	9	100%	100%

Source : SALAFIN

Les provisions d'exploitation pour dépréciation des comptes clients sont calculées individuellement sur la base des créances clients à la date d'arrêt des comptes. Ces créances comprennent les éléments suivants :

- Le capital restant dû ;
- Les mensualités impayées.

La base de calcul de la provision tient également compte des règlements subséquents intervenant entre la date d'arrêt des comptes et leur date de clôture, d'un abattement correspondant à la valeur de cession probable des véhicules et, s'il y'a lieu, des avances clients.

Les intérêts afférents aux créances en souffrance sont comptabilisés en tant qu'agios réservés conformément au plan comptable des établissements de crédit.

### **Provision pour investissement**

SALAFIN a constitué en franchise d'impôt une provision pour investissement, et ce conformément aux dispositions de la loi relative à l'IS.

### **Impôt sur les sociétés**

SALAFIN est soumise, à l'instar des établissements de crédit, à l'impôt sur les sociétés au taux de 39,6%. Ce taux a été ramené à 37% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## II. ETATS DE SYNTHESE

---

- **Bilans et Hors bilans de 2008 - 2009**
- **Compte de produits et charges 2008 - 2009**
- **État des soldes de gestion 2008 - 2009**
- **Tableau des flux de trésorerie des deux derniers exercices**
- **État des informations complémentaires relatives au dernier exercice, sauf mention spécifique :**
  - ☞ Etat des dérogations ;
  - ☞ Etat des changements de méthodes ;
  - ☞ Tableau des créances sur les établissements de crédits et assimilés ;
  - ☞ Tableau des créances sur la clientèle des deux derniers exercices ;
  - ☞ Tableau des titres de participation et emplois assimilés des deux derniers exercices ;
  - ☞ Tableau des immobilisations données en crédit bail en location avec option d'achat et en location simple ;
  - ☞ Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles ;
  - ☞ Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations ;
  - ☞ Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;
  - ☞ Tableau des dépôts de la clientèle ;
  - ☞ Tableau des provisions des deux derniers exercices ;
  - ☞ Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie ;
  - ☞ Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire des deux derniers exercices ;
  - ☞ Tableau de répartition du capital ;
  - ☞ Tableau d'affectation des résultats intervenus au cours des deux derniers exercices ;
  - ☞ Tableau des datations et événements postérieurs au dernier exercice clos.

➤ **Bilans et Hors bilans de 2008 et 2009**

ACTIF	2009-12-31	2008-12-31
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4	5
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>0</b>	<b>2 647</b>
. A vue	0	2 647
. A terme		
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>2 001 935</b>	<b>1 632 442</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 902 246	1 579 063
. Crédits à l'équipement	0	
. Crédits immobiliers	0	
. Autres crédits	99 689	53 379
<b>Créances acquises par affacturage</b>	<b>0</b>	
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>19 722</b>	<b>874</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	530	670
. Autres titres de créance	0	
. Titres de propriété	19 192	204
<b>Autres actifs</b>	<b>65 935</b>	<b>56 673</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>0</b>	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	
. Autres titres de créance	0	
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>303</b>	<b>303</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>0</b>	
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>1 131 463</b>	<b>1 452 901</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 919</b>	<b>7 734</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>24 930</b>	<b>26 759</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>3 251 212</b>	<b>3 180 339</b>

en milliers de DH

PASSIF		31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		0	
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>		<b>636 054</b>	<b>909 978</b>
. A vue	.....	635 576	289 571
. A terme	.....	477	620 407
<b>Dépôts de la clientèle</b>	.....	<b>26 479</b>	
. Comptes à vue créditeurs	.....		
. Comptes d'épargne	.....		
. Dépôts à terme	.....		
. Autres comptes créditeurs	.....	26 479	
<b>Titres de créance émis</b>	.....	<b>1 384 452</b>	<b>1 003 278</b>
. Titres de créance négociables	.....	1 384 452	1 003 278
. Emprunts obligataires		0	
. Autres titres de créance émis	.....		
Autres passifs	.....	609 080	724 406
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>0</b>	
<b>Provisions réglementées</b>	.....	<b>18 147</b>	<b>24 645</b>
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	.....		
Ecarts de réévaluation	.....		
Réserves et primes liées au capital		236 594	179 302
<b>Capital</b>	.....	<b>239 450</b>	<b>237 254</b>
Actionnaires. Capital non versé (-)	.....		
Report à nouveau (+/-)	.....		
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		0	
Résultat net de l'exercice (+/-)	.....	100 956	101 477
<b>Total du Passif</b>		<b>3 251 212</b>	<b>3 180 339</b>

<b>HORS BILAN</b>	<b>2009-12-31</b>	<b>2008-12-31</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>	<b>126 498</b>	<b>78 431</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	126 498	78 431
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>	<b>418 946</b>	<b>660 022</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	418 946	660 022
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

✦ **Compte de produits et charges 2008 - 2009**

	en milliers de DH	
	31/12/2009	31/12/2008
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 028 307</b>	<b>1 150 312</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	209 259	154 093
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	
Produits sur titres de propriété	24	32
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	804 681	985 416
Commissions sur prestations de service	6 734	5 816
Autres produits bancaires	7 609	4 954
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>759 140</b>	<b>889 628</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	20 829	35 845
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	53 837	42 258
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	662 508	799 912
Autres charges bancaires	21 965	11 612
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>269 167</b>	<b>260 684</b>
Produits d'exploitation non bancaire	2 498	571
Charges d'exploitation non bancaire	0	
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>69 370</b>	<b>80 378</b>
Charges de personnel	20 799	34 214
Impôts et taxes	784	695
Charges externes	41 670	40 273
Autres charges générales d'exploitation	0	7
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	6 118	5 188
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>62 056</b>	<b>38 090</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	60 696	37 556
Pertes sur créances irrécouvrables	0	
Autres dotations aux provisions	1 360	534
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>17 141</b>	<b>18 062</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	10 311	15 656
Récupérations sur créances amorties	0	
Autres reprises de provisions	6 830	2 406
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>157 380</b>	<b>160 850</b>
Produits non courants	55	112
Charges non courantes	1 422	348
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>156 013</b>	<b>160 614</b>
Impôts sur les résultats	55 057	59 137
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>100 956</b>	<b>101 477</b>

✦ État des soldes de gestion 2008 - 2009

en milliers de DH

	31/12/2009	31/12/2008
+ Intérêts et produits assimilés	209 259	154 093
- Intérêts et charges assimilées	74 667	78 103
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>134 592</b>	<b>75 990</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	804 681	985 416
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	662 508	799 912
<b>Résultat des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>142 173</b>	<b>185 504</b>
+ Commissions perçues	6 734	5 816
- Commissions servies	20 636	24
<b>Marge sur commissions</b>	<b>-13 902</b>	<b>5 792</b>
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	-528	
+ Résultat des opérations sur titres de placement	-140	32
+ Résultat des opérations de change	0	
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	0	
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>-669</b>	<b>32</b>
+ Divers autres produits bancaires	7 166	4 954
- Diverses autres charges bancaires	193	11 588
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>269 167</b>	<b>260 684</b>
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1 027	
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	2 498	571
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	
<b>- Charges générales d'exploitation</b>	<b>69 370</b>	<b>80 378</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>201 267</b>	<b>180 878</b>
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-50 385	-21 899
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	6 497	1 872
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>157 380</b>	<b>160 850</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-1 367</b>	<b>-236</b>
- Impôts sur les résultats	55 057	59 137
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>100 956</b>	<b>101 477</b>

✦ **Tableau des flux de trésorerie des deux derniers exercices**

en millier de DH

	31/12/2009	31/12/2008
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 028 307	1 150 312
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 498	571
Charges d'exploitation bancaire versées	96 632	89 715
Charges d'exploitation non bancaire versées		
Charges générales d'exploitation versées	63 252	75 189
Impôts sur les résultats versés	55 057	59 137
<b>Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>815 864</b>	<b>926 841</b>
<b>Variation de :</b>		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 647	-474
Créances sur la clientèle	-369 493	-634 811
Titres de transaction et de placement	-18 848	97
Autres actifs	-9 263	96 401
Immobilisations données en crédit-bail et en location	291 022	357 450
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-273 924	200 605
Dépôts de la clientèle	26 479	
Titres de créance émis	381 174	186 871
Autres passifs	-115 326	-246 262
<b>Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-85 531</b>	<b>-40 122</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>730 333</b>	<b>886 719</b>
	<b>2009-12-31</b>	<b>2008-12-31</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières		32
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 474	5 310
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 474</b>	<b>5 342</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions	2 196	
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés	74 667	78 103
Dividendes versés	49 823	42 706
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-126 686</b>	<b>-120 809</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>271 275</b>	<b>-200 142</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>-907 325</b>	<b>-707 183</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>-636 050</b>	<b>-907 325</b>

✦ **État des informations complémentaires relatives au dernier exercice, sauf mention spécifique**

Etat des dérogations

Au 31/12/2009

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

Etat des changements de méthodes

AU 31/12/2009

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	<b>NEANT</b>	
II. Changements affectant les règles de présentation		

Tableau des créances sur les établissements de crédits et assimilés

AU 31/12/2009

en milliers de DH

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		0			0	2 647
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>			<b>0</b>	<b>2 647</b>

Tableau des créances sur la clientèle

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 902 246	1 902 246	1 579 063
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE				99 689	99 689	53 379
- Créances pré-douteuses				68 077	68 077	46 217
- Créances douteuses				17 192	17 192	7 163
- Créances compromises				14 420	14 420	0
<b>TOTAL</b>				<b>2 001 935</b>	<b>2 001 935</b>	<b>1 632 442</b>

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 579 063	1 579 063	979 513
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE				53 379	53 379	18 118
- Créances pré-douteuses				46 217	46 217	15 287
- Créances douteuses				7 163	7 163	2 831
- Créances compromises				0	0	
<b>TOTAL</b>				<b>1 632 442</b>	<b>1 632 442</b>	<b>997 631</b>

## Tableau des titres de participation et emplois assimilés

AU 31/12/2009

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u>		300,00		302,86	302,86				
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0,00	NS	2,86	2,86	2009-12-31			
ORUS Services SA	Informatique	300,00	100%	300,00	300,00	2009-12-31	0	0	0
<b>TOTAL</b>				302,86	302,86			0,00	

AU 31/12/2008

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u>		300,00		303,12	302,86				
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0,00	NS	3,12	2,86	2008-12-31			
ORUS Services SA	Informatique	300,00	100%	300,00	300,00	2008-12-31	0	0	0
<b>TOTAL</b>				303,12	302,86			0,00	

Tableau des immobilisations données en crédit bail en location avec option d'achat et en location simple

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
<b>IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT</b>	5 177 914	430 329	301 557	5 306 685	662 508	4 111 427			63 795	1 131 463
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	4 967 917	397 539	291 022	5 074 433	662 508	4 111 427				963 006
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	4 967 917	397 539	291 022	5 074 433	662 508	4 111 427				963 006
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	46 027		10 535	35 493						35 493
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	66 512	11 418		77 930						77 930
CREANCES EN SOUFFRANCE	97 457	21 372		118 829					63 795	55 034
<b>IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE</b>										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
<b>Total</b>	<b>5 177 914</b>	<b>430 329</b>	<b>301 557</b>	<b>5 306 685</b>	<b>662 508</b>	<b>4 111 427</b>			<b>63 795</b>	<b>1 131 463</b>

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

AU 31/12/2009

en milliers de DH

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>14 506</b>	<b>2 506</b>	<b>0</b>	<b>17 013</b>	<b>6 772</b>	<b>3 321</b>	<b>0</b>	<b>10 093</b>	<b>6 919</b>
- Droit au bail	0	0	0	0					
- Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0					
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	14 506	2 506	0	17 013	6 772	3 321	0	10 093	6 919
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0					
- Autres Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>42 134</b>	<b>968</b>	<b>0</b>	<b>43 101</b>	<b>15 374</b>	<b>2 797</b>	<b>0</b>	<b>18 171</b>	<b>24 930</b>
<b>- IMMEUBLES D'EXPLOITATION</b>	<b>22 517</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 517</b>	<b>4 782</b>	<b>892</b>	<b>0</b>	<b>5 674</b>	<b>16 843</b>
. Terrain d'exploitation	4 677	0	0	4 677	0	0	0	0	4 677
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	17 840	0	0	17 840	4 782	892	0	5 674	12 166
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	0	0	0	0					
<b>- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION</b>	<b>19 455</b>	<b>968</b>	<b>0</b>	<b>20 422</b>	<b>10 592</b>	<b>1 905</b>	<b>0</b>	<b>12 497</b>	<b>7 925</b>
. Mobilier de bureau d'exploitation	2 871	78	0	2 949	1 629	214	0	1 843	1 106
. Matériel de bureau d'exploitation	235	37	0	273	151	38	0	189	84
. Matériel Informatique	4 780	288	0	5 068	3 741	462	0	4 203	866
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	154	0	0	154	82	33	0	116	39
. Autres matériels d'exploitation	11 414	563	0	11 978	4 989	1 157	0	6 147	5 831
<b>- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>157</b>
<b>- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
. Terrains hors exploitation	0	0	0	0				0	
. Immeubles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Mobilier et matériel hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	5	0	0	5	0	0	0	0	4
<b>Total</b>	<b>56 640</b>	<b>3 474</b>	<b>0</b>	<b>60 114</b>	<b>22 147</b>	<b>6 118</b>	<b>0</b>	<b>28 264</b>	<b>31 850</b>

**PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS**

**DU 01/01/2009 AU 31/12/2009**

en milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
<b>NEANT</b>							

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés

en milliers de DH

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		635 576			635 576	289 571
VALEURS DONNEES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS		477			477	620 407
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER						
<b>TOTAL</b>		<b>636 054</b>			<b>636 054</b>	<b>909 978</b>

Tableau des dépôts de la clientèle

AU 31/12/2009

en milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS						
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME						
AUTRES COMPTES CREDITEURS						
INTERETS COURUS A PAYER						
<b>TOTAL</b>						

NEANT

Tableau des provisions

DU 01/01/2009 AU 31/12/2009

en milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2008	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2009
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :</b>	<b>215 986,15</b>	<b>58 313,40</b>	<b>7 928,62</b>		<b>266 370,93</b>
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	144 263	58 313			202 576
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
immobilisations en crédit-bail et en location	71 723		7 929		63 795
autres actifs					
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>24 645</b>	<b>332</b>	<b>6 830</b>		<b>18 147</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées	24 645	332	6 830		18 147
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>240 631</b>	<b>58 646</b>	<b>14 758</b>		<b>284 518</b>

DU 01/01/2008 AU 31/12/2008

en milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2007	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2008
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</b>	<b>194 086,74</b>	<b>37 555,61</b>	<b>15 656,21</b>		<b>215 986,15</b>
créances sur les établissements de crédit et assimilés					

Tableau des valeurs et sûretés reçues et données en garantie

AU 31/12/2009

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			

**NEANT**

LE TABLEAU DE CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE  
AU 31/12/2008

**NEANT**

LE TABLEAU DE CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE  
AU 31/12/2009

**NEANT**

Tableau de répartition du capital

**AU 31/12/2009**

Montant du capital:		239 449 700,00		
Montant du capital social souscrit et non appelé :		1 00,00 Dhs		
Valeur nominale des titres :		1 00,00 Dhs		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BMCE BANK	140, avenues hassan II. Casa,	1 779 446	1 779 446	74,31%
autres		593 091	615 051	25,69%

## Tableau d'affectation des résultats

AU 31/12/2009

en milliers de DH

	Montants		Montants
<b>A- Origine des résultats affectés</b> Décision de l'AGO du 31/05/2009	101 477	<b>B- Affectation des résultats</b>	101 477
Report à nouveau		Réserve légale	51 654
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	49 823
Résultat net de l'exercice	101 477	Autres affectations	0
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
<b>TOTAL A</b>	<b>101 477</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>101 477</b>

AU 31/12/2008

en milliers de DH

	Montants		Montants
<b>A- Origine des résultats affectés</b> Décision de l'AGO du 31/05/2008	84 377	<b>B- Affectation des résultats</b>	84 377
Report à nouveau		Réserve légale	4 219
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	42 706
Résultat net de l'exercice	84 377	Autres affectations	37 453
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
<b>TOTAL A</b>	<b>84 377</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>84 377</b>

## DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

### I. DATATION

. Date de clôture (1)  
**2009-12-31**

. Date d'établissement des états de synthèse (2)  
**2010-03-18**

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

### II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	<p>. Favorables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrement des règlements subséquents et encaissements sur créances en souffrance</li> </ul> <p>. Défavorables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse continue du TEG</li> <li>- Retours d'impayées et détérioration de la situation des créances en souffrances en terme de nombre d'impayés et de classification des créances et leurs provisions.</li> </ul>